



41ème FOIRE A LA BROCANTE

La Mairie de Viels-Maisons serait très heureuse de vous accueillir parmi les nombreux exposants attendus cette année à la brocante qui aura lieu:

DIMANCHE 9 MARS 2025 8h à 17h

Participants habituels: les professionnels patentés, les villageois, les artisans et les artistes pour undéballage.

TARIFS:

<u>Emplacements pour les particuliers (par 5 mètres): 20 Euros les 5 mètres,</u> de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

<u>Emplacements pour les professionnels (par 5 mètres) : 30 Euros les 5 mètres</u>, de façadeet 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

Tarif villageois: Une réduction unique de 10 € leur sera accordée (1 fois seulement)

ORGANISATION:

- Arrivée sur les lieux à partir de 6 h du matin (et pas avant) : attention emplacements réservés jusqu'à 8 h.
- seuls les participants inscrits préalablement pourront accéder aux emplacements réservés à la manifestation. Le site étant fermé à toute circulation par arrêté municipal, seuls les véhicules aménagés pour l'exposition pourront rester sur place. (Voir formulaire d'inscription).

<u>NOTA</u>: la responsabilité de la Mairie de Viels-Maisons ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction, quel qu'en soit l'origine ou le lieu, survenus durant cettemanifestation.

INSCRIPTION:

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er MARS 2025 (date d'envoi)

Afin de mieux préparer votre venue et respecter les obligations légales en vigueur, nous vous remercions de remplir intégralement l'Attestation ci-après

- Celle-ci est à nous retourner au plus tôt avec votre règlement
- Avec, pour les personnes morales ; une copie de votre immatriculation au registre du commerce oudes métiers
- Avec, pour les personnes physiques ; une copie de la pièce d'identité.

Seuls les emplacements payés lors de l'inscription seront réservés. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI ANNULATION (arrêté préfectoral, cas de force majeure)

Les autres seront mis sur liste d'attente et ne pourront accéder à la zone de foire que suivant les places disponibles et après avoir satisfait à leurs obligations administratives ainsi qu'au paiement complet.

<u>Pour tout renseignement complémentaire</u>: Mairie de Viels-Maisons 7 Grande Rue 03.23. 82.61.47 contact@viels-maisons.fr Ou Pascal LEFEVRE 06.56.74.02.77

ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE (Particulier)

DIMANCHE 9 Mars 2025 à VIELS-MAISONS

Je soussignė(e),		
Nom:		Prénom :
Né(e) le :	à:	.Département :
Adresse:		
CP : Ville ::		
Tél.:		
Titulaire de la pièce d'identité N		
Délivrée le	par	
Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets perso - de non-participation à 2 autres m	<u> </u>	
Fait à	le	
Signature		
Chèque ci-joint N°	Banque	<u>à</u> l'ordre du trésor public
HORS VILLAGE; Nombre d'emp	placements de 5 mètres ;X 2	20 euros =Euros
VILLAGEOIS ; réduction de 10	euros	=Euros
	TOTA	AL = Euros
	nous indiquer la largeur:	

AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT.

Cette Attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation via l'organisateur.

Une copie de votre pièce d'identité est à joindre

NB : Toute personne professionnelle essayant de s'inscrire au tarif particulier ne se verra refuser l'accès à la brocante.

NB: Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.





41ème FOIRE A LA BROCANTE

La Mairie de Viels-Maisons serait très heureuse de vous accueillir parmi les nombreux exposants attendus cette année à la brocante qui aura lieu:

DIMANCHE 9 MARS 2025 8h à 17h

<u>Participants habituels</u>: les professionnels patentés, les villageois, les artisans et les artistes pour undéballage.

TARIFS:

Emplacements pour les particuliers (par 5 mètres): 20 Euros les 5 mètres, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

<u>Emplacements pour les professionnels (par 5 mètres) : 30 Euros les 5 mètres</u>, de façade et 3 à 4.5m de largeur dans les rues et 5m sur la place.

Tarif villageois: Une réduction unique de 10 € leur sera accordée (1 fois seulement)

ORGANISATION:

- Arrivée sur les lieux à partir de 6 h du matin (et pas avant) : attention emplacements réservés jusqu'à 8 h.
- seuls les participants inscrits préalablement pourront accéder aux emplacements réservés à la manifestation. Le site étant fermé à toute circulation par arrêté municipal, seuls les véhicules aménagés pour l'exposition pourront rester sur place. (Voir formulaire d'inscription).

<u>NOTA</u>: la responsabilité de la Mairie de Viels-Maisons ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction, quel qu'en soit l'origine ou le lieu, survenus durant cettemanifestation.

INSCRIPTION:

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er MARS 2025 (date d'envoi)

Afin de mieux préparer votre venue et respecter les obligations légales en vigueur, nous vous remercions de remplir intégralement l'Attestation ci-après

- Celle-ci est à nous retourner au plus tôt avec votre règlement
- Avec, pour les personnes morales ; une copie de votre immatriculation au registre du commerce ou des métiers
- Avec, pour les personnes physiques ; une copie de la pièce d'identité.

Seuls les emplacements payés lors de l'inscription seront réservés. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA FAIT SI ANNULATION (arrêté préfectoral, cas de force majeure)

Les autres seront mis sur liste d'attente et ne pourront accéder à la zone de foire que suivant les places disponibles et après avoir satisfait à leurs obligations administratives ainsi qu'au paiement complet.

<u>Pour tout renseignement complémentaire</u> : Mairie de Viels-Maisons 7 Grande Rue 03.23.82.61.47 contact@viels-maisons.fr Ou Pascal LEFEVRE 06.56.74.02.77

NB: Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.

ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE (Professionnels)

DIMANCHE 9 Mars 2025 à VIELS-MAISONS

Je soussigné(e),			
Nom:		Prénom :	
Né(e) le :	à:	Département :	
Adresse:			
CP : Ville ::			
Tél.:	Email :		
Titulaire de la pièce d'ident	ité N°		•••••
SIRET :			
Délivrée le	par	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
	res manifestations de même natur		civile.
rait a	ie	•••••	
Signature			
Chèque ci-joint N°	Banque	à l'ordre d	u trésor public
HORS VILLAGE; Nombre	d'emplacements de 5 mètres ;	_X 30 euros =	Euros
<u>VILLAGEOIS</u> : réduction de	10 euros :	=	Euros
	TOTAL	=	Euros
Parassols pour l'exposition:	oui nous indiquer sa haute oui nous indiquer la largeu non		

AUCUNE RÉSERVATION SANS PAIEMENT.

Cette Attestation sera jointe au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation via l'organisateur. <u>Une copie de votre pièce d'identité est à joindre ainsi qu'une copie du numéro de siret.</u>

NB: Mmes et Mrs, vous êtes priés de laisser votre emplacement propre et sans déchets lorsque vous partirez à la fin de la brocante. Merci d'avance.